



## Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 octobre 2019

Cher coopérateur, chère coopératrice,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la première Assemblée Générale de la SCCI Terres Islaises depuis sa constitution il y a bientôt un an.

Cette Assemblée Générale se tiendra le 26 octobre 2019 à partir de 20h au siège social de la SCCI, dans les locaux du Pôle Économique, 49 rue des Bossilles, 85350 L'ILE D'YEU.

Nous vous rappelons que selon les statuts, au moins 1/3 des coopérateur(trice)s doit être présent ou représenté pour que cette Assemblée Générale puisse délibérer valablement. Nous vous demandons donc si vous ne pouvez pas être présent de donner pouvoir à un autre coopérateur, de préférence par e-mail adressé à **scci.terres.islaises@gmail.com** ou sinon sur papier libre remis au bénéficiaire du pouvoir indiquant :

*Je soussigné NOM – PRENOM donne pouvoir à NOM – PRENOM pour me représenter à l'Assemblée Générale de la SCCI Terres Islaises du 26 octobre 2019*

En l'absence d'atteinte du quorum d'1/3, une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée dans le courant du mois de novembre 2019 avec une convocation envoyée au moins 8 jours à l'avance, et cette nouvelle Assemblée Générale pourra délibérer valablement quel que soit le nombre de coopérateur(trice)s présents ou représentés.

Si vous souhaitez voir aborder des résolutions supplémentaires à faire voter dans l'ordre du jour, nous vous remercions de bien vouloir nous les faire parvenir au plus vite, et au plus tard 3 jours avant l'Assemblée Générale (nous avons déjà prévu un point « sujets divers » en fin d'ordre du jour pour débattre de questions éventuelles).

En espérant avoir le plaisir de vous voir le 26 octobre 2019, nous vous adressons nos meilleurs sentiments coopératifs,

Fait à l'Île d'Yeu le 10 octobre 2019

Le conseil de gouvernance

Renan Pointeau, Gérant

Gilles le Puil

Benoit Gaborit

Pièce jointe

- Ordre du jour